

## AVIS AUX SOCIÉTAIRES DE LA CAISSE – APPEL DE CANDIDATURES

Prenez avis que trois (3) postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse populaire **de Cornwall inc.** \*

Conformément à l'article 6.2 des règlements administratifs de la Caisse, les bulletins de mise en candidature doivent être dûment remplis et reçus à la Caisse au plus tard le **31 décembre 2018, à 12 h (midi).**

Le sociétaire qui désire poser sa candidature en avise le secrétaire, Mme Chantal Lajoie, de la Caisse par écrit. Le bulletin de mise en candidature doit être signé par le sociétaire et par deux autres sociétaires de la Caisse qui appuient sa candidature en mentionnant que le poste à pourvoir est pour un membre du conseil d'administration de la Caisse populaire de Cornwall.

Le candidat doit aussi obligatoirement remplir la *Divulgation des intérêts* annexée au bulletin de mise en candidature, conformément à la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

Les bulletins de mise en candidature sont disponibles au 840 rue Pitt, bureau 100 et sur notre site internet au [www.desjardins.com/caisse-cornwall](http://www.desjardins.com/caisse-cornwall)

Les élections auront lieu à l'assemblée générale annuelle de la Caisse le **lundi 15 avril 2019**.

### Candidatures reçues

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Ces candidats ont produit la Divulgation des intérêts selon les exigences de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (art. 94.1) et signé un consentement aux enquêtes de sécurité et de crédit permettant à la Caisse de déterminer si les candidats répondent aux critères d'éligibilité prévus par la *Loi*.



*Chantal Lajoie, secrétaire du conseil d'administration*

Note : Prenez note que le projet de regroupement entre les caisses populaires de l'Ontario et la Fédération des caisses populaires de l'Ontario (FCPO) ayant été approuvé, le mandat des administrateurs se terminera le 31 décembre 2019.